Listen to this article

CHAPITRE PREMIER

LE TABERNACLE TYPIQUE

Le camp. Le parvis. Le tabernacle. L'autel d'airain. La cuve. La table. Le chandelier. L'autel d'or. Le propitiatoire et l'arche. La porte, le premier Voile. Le second voile. Ce que ces choses signifient et leurs antitypes.

Le Tabernacle, que Dieu avait commandé au peuple d'Israël de construire dans le désert de Sin, et qui était lié à tous les services religieux et cérémonies de ce peuple fut, comme nous le dit l'apôtre Paul*, « la figure, l'ombre des biens à venir «* (Héb. 8:5; 10:1 ; Col 2:17). En fait, la nation d'Israël tout entière, aussi bien que ses, lois, ses services, et ses cérémonies religieuses, servaient de type. Cela étant admis, notre compréhension du plan et de l'œuvre de salut s'accomplissant maintenant aussi bien que leur développement futur, ne peut qu'être grandement éclairée par une étude attentive de ces « figures » qui furent répétées chaque année pour notre édification jusqu'à ce que l'Age de l'Evangile ait introduit leurs antitypes ; la réalité, (1 Pierre 1:11 ; Héb. 10:1-3).

Ce n'est pas simplement pour obtenir une connaissance historique des coutumes, des cérémonies et du culte Juif que nous voulons entreprendre l'étude de ce sujet, mais afin que nous puissions être édifiés par la compréhension de la substance en examinant la « figure » comme c'était le dessein de Dieu en faisant cette institution.

Copyright © Association des Etudiants de la Bible

12

Ce n'est que lorsque nous comprenons avec quel soin Dieu a guidé et dirigé tous les détails de ces figures que nous pouvons y attacher toute l'importance qu'elles comportent. D'abord, Il emmena Moïse sur la montagne et lui fit voir le modèle d'après lequel ces choses devaient être faites ; Ensuite, Il lui recommanda de n'en oublier aucune particularité : – » *Aie soin de faire tout d'après le modèle qui t'a été montré sur la montagne.* » (Héb. 8:5 ; Ex. 25:40). Il en fut de même pour tous les menus détails du service, chaque point, chaque iota du type devait être accompli avec exactitude, parce qu'il illustrait quelque chose de plus grand et de plus important qui devait venir plus tard. Et afin que ces figures pussent toutes être exécutées fidèlement et que le peuple ne pût devenir négligent, le châtiment ordinaire pour toute violation, était la mort. – Voyez par exemple : Ex. 28:43 ; Nomb. 4:15, 20 ; 17:13 ; 2 Sam. 6:6, 7 ; Lév. 10:1, 2.

Si nous nous rendons nettement compte du soin que Dieu prit pour établir la « figure », cela devrait non seulement nous donner confiance en son exactitude, que pas un iota ou un trait ne doit passer sans qu'il soit accompli (Mat. 5:18), mais devrait aussi éveiller en nous, pour le plan de Dieu, un vif intérêt, au point de nous amener à l'examiner de près et à rechercher soigneusement la signification de ces figures. C'est ce que nous nous proposons maintenant de faire, avec la bénédiction divine promise, assurés que parmi ceux qui sont vraiment les consacrés de Dieu, – ses enfants engendrés de son Esprit – » Celui qui cherche trouve et l'on ouvre à celui qui frappe. »

13

LA CONSTRUCTION DU TABERNACLE

C'est dans l'Exode, ch. 25 à 27 que nous trouvons les instructions données à Moïse pour la construction du Tabernacle, et dans l'Exode 35 à 40, le récit de l'accomplissement du travail.

Brièvement exposé, le Tabernacle était une construction faite d'une série de planches de bois de sittim (acacia), recouvertes ou plaquées d'or, reposant sur des socles d'argent (*Z. Kahn et Crampon*) et solidement retenues ensemble par des barres de même bois également recouvertes d'or.

Cette construction avait 10 coudées de large, 10 coudées de haut et 30 coudées de long, et était ouverte sur la façade Est. Elle était recouverte par une grande toile de lin blanc, entrelacée de figures de chérubins, en bleu, en pourpre et en écarlate. L'ouverture de la façade était fermée par une courtine d'une toile semblable à celle de la couverture, et était appelée « la Porte » ou premier voile, un autre rideau de la même toile, pareillement brodé de figures de chérubins, appelé « le Voile » (ou second voile), était suspendu de manière à diviser le Tabernacle en deux appartements. Le premier de ces appartements, le plus grand, qui avait 10 coudées de large et 20 coudées de long, était appelé le » Saint » (*). Le second appartement, celui qui était en arrière, de 10 coudées de long et de 10 coudées de large, était appelé le « Très Saint « . Ces deux appartements constituaient le Tabernacle proprement dit; et une tente fut élevée au-dessus pour l'abriter. Cette tente était faite d'une couverture de drap (cachemire) de poil de chèvres, d'une autre de peaux de béliers teintes en rouge, et d'une autre de peaux de veaux marins. (Crampon) (mal traduit peaux de blaireaux) (**).

14

(*) Cela est fréquemment, mais improprement, appelé « le lieu saint » dans nos différentes versions bibliques, et dans ces cas le mot lieu devait être en italique, indiquant qu'il est fourni par les traducteurs comme par exemple, en Ex. 26: 33. (Crampon. Pour le différencier d'avec le parvis – met un L majuscule). Cette erreur trompe beaucoup parce que c'est le » parvis » qui est appelé le « lieu saint » Quand lieu n'est pas en italique, il est toujours question du » Parvis « . Voyez Lév. 14:13 ; 6:27. Le » Saint » est quelquefois aussi appelé le Tabernacle d'assignation. Le » Très Saint » ou le » Saint des Saints », est aussi traduit (à

tort par Darby) » lieu très saint « . [Crampon, L., Seg. et 0. Traduisent mieux: « sanctuaire »). Lieu, en italique. Exemples : Lév. 16:17,20, 23. [Cette place est aussi appelée le saint sanctuaire ou le sanctuaire de sainteté dans Lév. 16:33). En Parlant de ces pièces, nous appellerons respectivement chacune d'elles; le » Parvis « , le » Saint » et le » Très Saint « . Le manque d'intérêt des chrétiens à apprécier ces descriptions typiques », et aussi le manque d'une exactitude uniforme de la part des traducteurs du Lévitique, ont été la cause de ces différentes traductions qui induisent en erreur ceux qui étudient la Bible.

(**) [La coudée sacrée de 25 pouces, soit de 0,63 m, environ, est celte du Tabernacle}.

LE PARVIS OU SAINT LIEU

Le Tabernacle était entouré d'une cour ou « Parvis », à l'extrémité duquel il se trouvait. Ce parvis de 50 coudées de large et 100 coudées de long, était formé par une clôture de courtines de lin, suspendues par des agrafes d'argent, placées au sommet de poteaux de bois ayant 5 coudées de haut, qui étaient eux-mêmes enchâssés dans de pesants socles de cuivre (mal traduit par » airain «), et tendues, comme la tente qui couvrait le Tabernacle avec des cordes et des épingles. L'enclos tout entier était une place sainte, et en conséquence, appelé le « Lieu Saint », ou le » Parvis du Tabernacle « . Son ouverture était du côté de l'est, comme la porte du Tabernacle, et on l'appelait : la « Porte ». Cette « Porte » était de lin blanc, entremêlé de bleu, de pourpre et d'écarlate (D).

Il est bon de remarquer que les trois entrées, c'est-à-dire : la « Porte du Parvis », la « Porte du Saint », et le « Voile » du « Très Saint », étaient de même toile et des mêmes couleurs. En dehors du Tabernacle et de son « Parvis », se trouvait le « Camp » d'Israël, qui l'entourait de tous côtés à une distance respectueuse.

15

Copyright © Association des Etudiants de la Bible

L’AUTEL. D’AIRAIN.

LE MOBILIER

Le mobilier du « Parvis » ne comprenait que deux meubles principaux : « l’Autel d’airain » et la « Cuve », avec leurs ustensiles respectifs.

En dedans de la porte, et immédiatement en face d’elle, se trouvait « l’Autel d’airain ». Cet autel était en bois, recouvert de cuivre, et avait 5 coudées carrées et 3 coudées de haut.

Divers ustensiles appartenaient à son service: « vases à feu », (appelés encensoirs), pour transporter le feu à « l'Autel des parfums », bassins (pour recevoir le sang), fourchettes, pelles, etc. Ensuite, entre « l'Autel d'airain » et la porte du Tabernacle, était la « Cuve ». Elle était faite de cuivre poli et contenait de l'eau ; les sacrificateurs s'y lavaient avant d'entrer dans le Tabernacle.

16

La cuve

Le mobilier du Tabernacle se composait d'une « Table », d'un « Chandelier », d'un « Autel des parfums » dans le « Saint » ; et de l'Arche du Témoignage » dans le « Très Saint ».

LA TABIE DES PAINS DE PROPOSITIOM

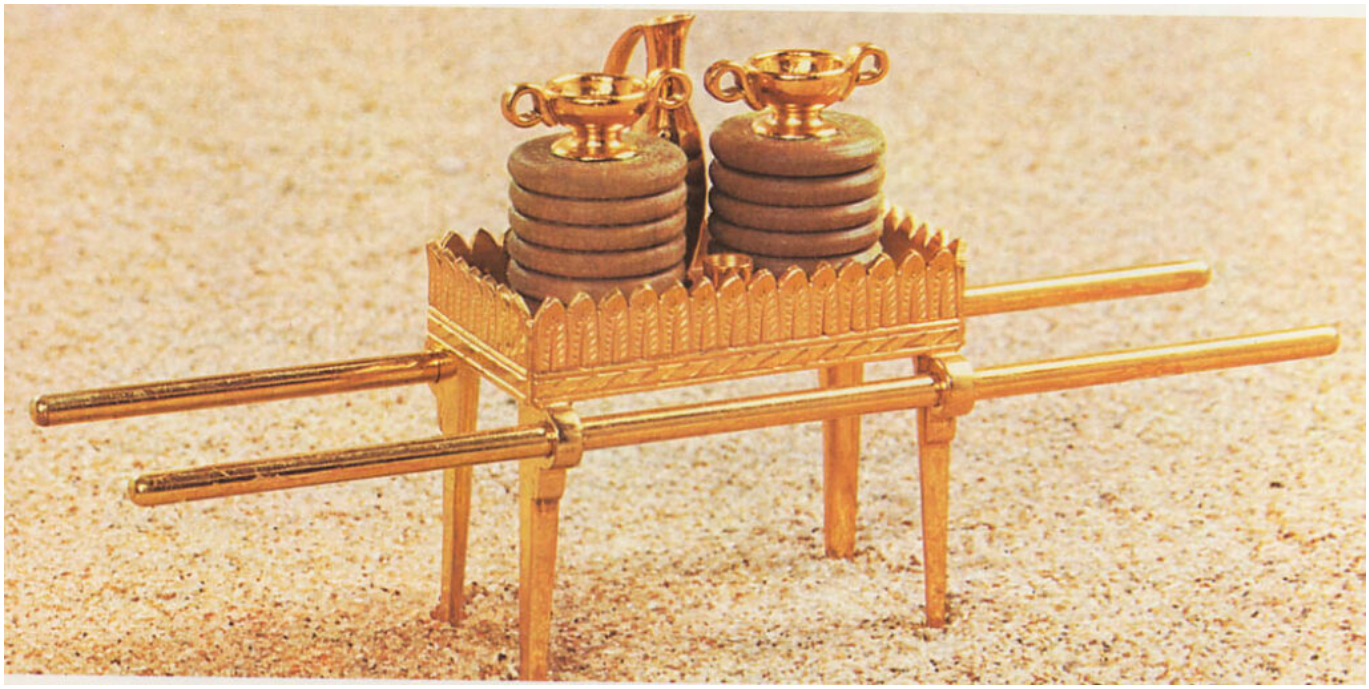

Dans le premier appartement du Tabernacle, le « Saint », du côté droit (nord) se trouvait la « Table des pains de proposition » ; elle était en bois recouvert d'or, et sur cette table étaient placés douze pains sans levain en deux piles, avec de l'encens au sommet de chaque pile. (Lév. 24:6, 7). Les sacrificateurs seuls pouvaient manger de ce pain ; il était saint et on le renouvelait chaque septième jour ou sabbat.

17

Du côté opposé à la « Table des pains de proposition », se trouvait le « Chandelier », fait d'or pur battu (martelé), ayant sept branches et une lampe à chaque branche. C'était la seule lumière dans le « Saint », car, ainsi que nous l'avons vu, la lumière naturelle était obscurcie par les voiles et les courtines et il n'y avait aucune fenêtre. Ses sept lampes étaient nettoyées, arrangées et pourvues d'huile, etc. par le Souverain Sacrificateur lui-même qui, en même temps, offrait l'encens sur « l'Autel d'or ».

Le Chandelier d'or.

L’Autel des parfums.

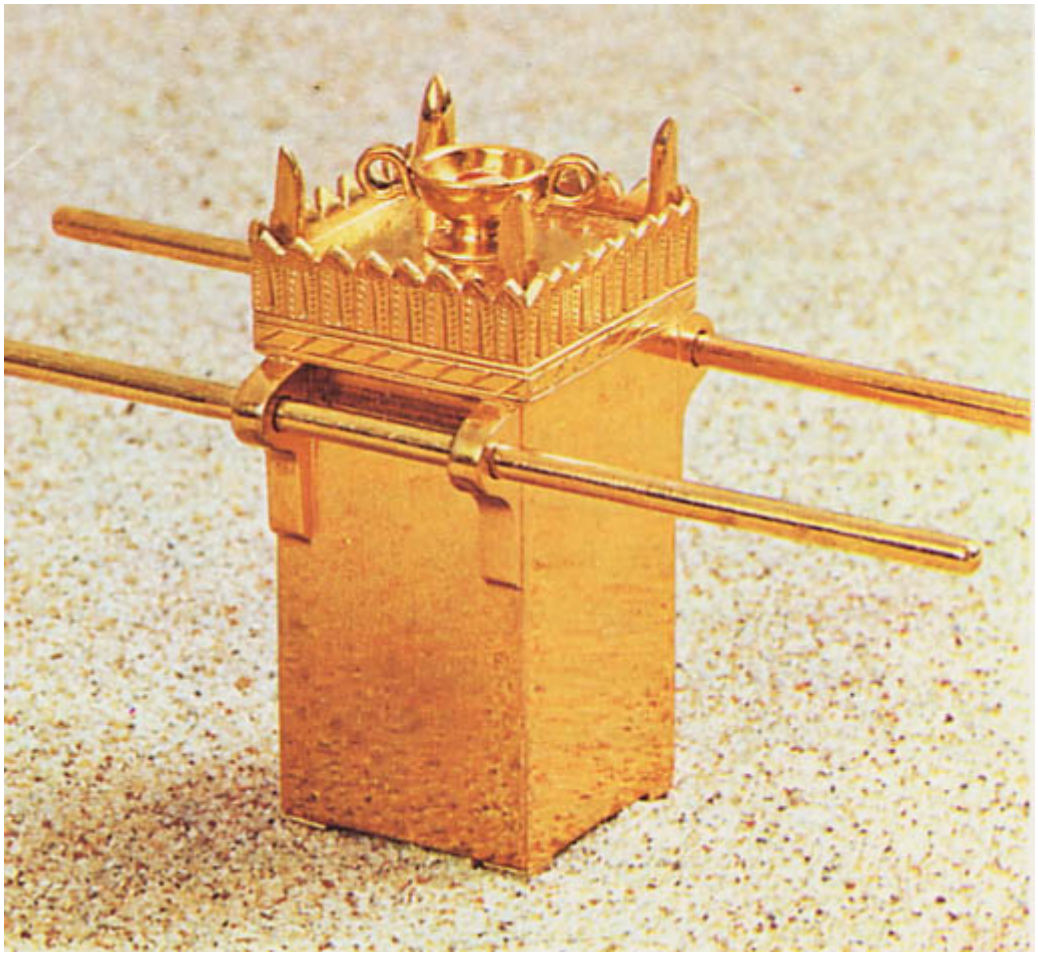

Plus loin, tout près du « Voile », se trouvait un petit autel de bois recouvert d’or, appelé » l’Autel d’or » ou « l’Autel des parfums ». Là, il n’y avait pas de feu, sauf lorsque le sacrificateur en apportait dans les encensoirs qui étaient placés au sommet de cet » Autel d’or « , et qu’il émiéttaint l’encens dessus, Il se produisait alors une fumée odoriférante ou parfum qui, remplissant le » Saint », pénétrait aussi au-delà du « second voile », dans le « Très-Saint » ou « Saint des Saints »

18

L’ARCHE DU TEMOIGNAGE.

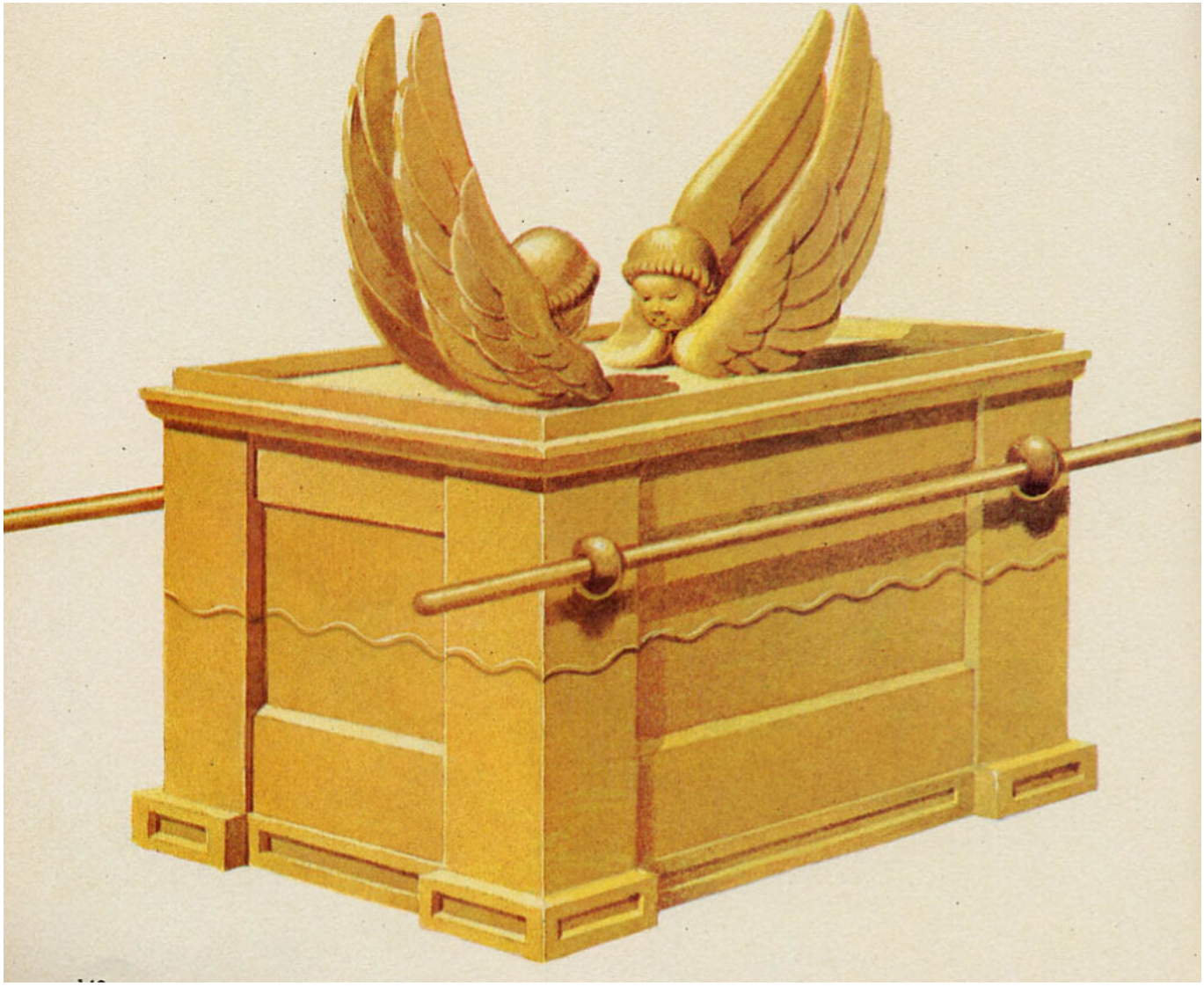

Au-delà du « Voile », dans le « Très Saint », il n’y avait qu’un seul meuble – « l’Arche », sorte de coffre rectangulaire, fait de bois recouvert d’or, muni d’un couvercle d’or pur, appelé le « Propitiatoire ». Par dessus (et tirés de la même masse) étaient deux chérubins en or battu. Dans cette « Arche » (sous le Propitiatoire) étaient placés le vase d’or contenant la verge

d'Aaron qui avait fleuri, et les deux Tables de la Loi. (Héb. 9:4). Une lumière surnaturelle apparaissait sur le Propitiatoire et brillait entre les chérubins, représentant la présence divine. C'était la seule lumière du « Très Saint ».

Il est à remarquer que tous les meubles qui se trouvaient dans le Tabernacle étaient en or ou recouverts d'or, tandis que, dans le « Parvis », tous les objets étaient en cuivre. Nous croyons que le bois recouvert par ces métaux était employé afin de rendre ces objets plus légers et plus faciles à transporter que s'ils avaient été en métal massif, ce qui avait son importance en voyage. Les vases du Temple, qui avaient les mêmes symboles, étaient de métal massif (1 Rois 7:47-50). Nous pensons que les deux métaux, or et cuivre, représentent deux natures différentes – le cuivre représentant la nature humaine dans sa perfection, un peu inférieure à la nature angélique ; et l'or représentant la nature divine, bien au-dessus des anges, principautés et puissances. De même que l'or et le cuivre se ressemblent beaucoup en apparence, bien que de qualités différentes, ainsi la nature humaine est une image et une ressemblance de la nature divine, adaptée aux conditions terrestres.

19

On remarquera que l'arrangement des CAMP, PARVIS ET TABERNACLE en trois divisions principales, distinctement séparées et différenciées, représente trois classes distinctes, bénies par la réconciliation, et que les deux parties du Tabernacle représentent deux conditions de l'une de ces classes.

Le **« Camp »** représente la condition de l'humanité dans le péché, ayant besoin de la réconciliation, la désirant, ainsi que les bénédictions qui en découlent, cependant analysant indistinctement ses désirs et ses gémissements. Dans le type, le « Camp », c'était la nation d'Israël. Les Israélites étaient séparés de toutes les choses saintes par les courtines de lin blanc représentant un mur de foi pour ceux qui sont en dedans, mais un mur d'incrédulité pour ceux qui sont en dehors, ce mur leur dérobant la vue des choses saintes qui sont à l'intérieur et les empêchant d'y avoir accès. Il n'y avait qu'une seule ouverture pour entrer

dans le « Lieu saint » ou « Parvis » ; le type témoignant ainsi qu'il n'y a qu'une seule voie pour aller à Dieu, une seule « porte » – Jésus. *» Je suis le chemin... nul ne vient au Père que par Moi*« . « Je suis la porte ». (Jean 14:6 ; 10:9).

20

Le **« Parvis »** représente la condition de justification, dans laquelle nous entrons par la foi en Christ, la « porte ». Les Lévites (types des croyants justifiés) seuls étaient admis à venir dans ce « parvis » après le jour de réconciliation. Ils avaient accès à « l'Autel d'airain » et à la « Cuve » et faisaient le service dans le « Parvis », mais n'avaient pas le droit, en tant que Lévites (croyants) d'entrer dans le Tabernacle, ni même d'y regarder. (Nom. 4:19, 20). Tout ce qui se trouvait dans le « Parvis » était en cuivre, ce qui indique que la classe qui y était admise représentait celle des hommes justifiés. Le « Parvis » ne représente pas la condition de la classe spirituelle pendant l'Age de l'Evangile, bien que les sacrificateurs s'en servaient aussi pour accomplir leur sacrifice et pour se laver.

Le **« Tabernacle »,** avec ses deux parties, représentait les deux conditions de tous ceux qui subissent un changement de nature – de la nature humaine à la nature spirituelle. Le premier appartement, le « Saint », représentait la condition de tous ceux qui, (comme Lévites – croyants justifiés), ont consacré leur nature humaine jusqu'à la mort, afin de devenir participants de la nature divine (2 Pierre 1:4), ayant été engendrés de l'Esprit. Le second appartement, le « Saint des Saints », au-delà du « Voile » _ la mort – représentait la condition des fidèles » vainqueurs » qui atteindront la nature divine. Ceux-là, après avoir complété leur consécration dans la mort, seront complètement changés, nés d'entre les morts par la Première Résurrection, à la nature divine et à son organisme. Aucun être humain, quelle que soit sa foi, serait-il purifié de tout péché, justifié pleinement de tout aux yeux de Dieu, et reconnu parfait, ne peut avoir une place ou quelque privilège dans les choses spirituelles représentées dans les intérieurs du Tabernacle et du Temple. Il ne peut même pas regarder dans les choses spirituelles, dans le sens de les apprécier. Mais, durant l'Age de l'Evangile, il

y en a qui sont « appelés » à consacrer leur nature humaine et à la sacrifier au service de Dieu, pour hériter en échange la nature spirituelle – comme membres du Corps de Christ. *« L'homme naturel ne reçoit pas les choses de l'Esprit… il ne peut les connaître parce que c'est spirituellement qu'on en juge »,* (1 Cor. 2:14).

21

Le fait que, dans le Tabernacle, tout était en or, représentant la nature divine, indique qu'il représente la condition de ceux seulement qui sont appelés à la nature divine. Seuls, ceux d'entre les Lévites qui étaient consacrés pour offrir des sacrifices (les Sacrificateurs), avaient accès au Tabernacle ; de même, seuls ceux de la maison de la foi qui se sont consacrés, donnés en sacrifice, jusqu'à la mort même, sont dans les conditions divines représentées dans le Tabernacle.

Le **« Parvis »,** la condition humaine justifiée, est atteint par la foi seule. Donc, si nous voulons expérimenter un changement de nature et devenir de « nouvelles créatures », « participants de l'appel céleste », « participants de la nature divine », nous devons, non seulement garder la foi qui justifie, mais nous devons faire davantage. Ainsi l'entrée dans le « Saint » implique notre pleine consécration au service de l'Eternel, notre engendrement de l'Esprit et notre enrôlement dans la course pour le prix de la nature divine, dont les conditions sont : fidélité à notre vœu en crucifiant la chair justifiée, en présentant notre volonté humaine et notre corps à Dieu en sacrifice vivant ; ne recherchant plus les plaisirs humains, les honneurs, la louange, etc.., mais étant morts à tout cela et vivants aux impulsions célestes. Cependant, dans cette condition, c'est toujours par Christ Jésus notre Seigneur, qui, non seulement nous ouvre la « Porte » de la justification par la foi en son sang, mais nous ouvre aussi la « Porte » (le premier voile) dans le Tabernacle, un » nouveau chemin de vie « , pour entrer dans le « Tabernacle », comme êtres spirituels, à travers et au-delà du second voile, par le sacrifice de notre chair justifiée.

22

Ainsi, les deux appartements du Tabernacle, le « Saint » et le « Très Saint », représentent deux phases ou étapes de la nouvelle vie à laquelle nous sommes engendrés par le Saint Esprit.

Le **» Saint « ,** représentait la condition actuelle de ceux qui sont engendrés de Dieu par la Parole de la Vérité (Jac. 1 : 18). Ceux-ci, en « nouvelles créatures », avec des pensées célestes, bien que toujours dans « la chair », ont leur vie réelle (intérieure) et marchent avec Dieu en dedans du premier voile de consécration et au-delà de la vue intellectuelle du monde et des croyants non consacrés. Ils jouissent de la lumière intérieure du » chandelier d'or « , tandis que les autres sont dans les « ténèbres du dehors »; ils mangent de la nourriture spirituelle spéciale, représentée par les » pains de proposition » sans levain, et ils offrent l'encens sur « l'autel d'or », acceptable par Christ Jésus.

Le **» Très Saint «** représentait la condition parfaite de ces nouvelles créatures qui, fidèles jusqu'à la mort, gagnent le grand prix de notre haut appel en participant à la première résurrection (Apoc. 20 :6). Alors, au-delà des deux voiles – l'esprit charnel et le corps charnel – elles posséderont des corps spirituels glorieux, aussi bien que des dispositions spirituelles. Elles seront semblables, au-delà du voile, à leur Conducteur et Précurseur qui, après y être entré comme notre Rédempteur, a inauguré pour nous, ce » chemin nouveau et vivant » – un nouveau chemin de vie. (Héb. 10:20 ; 1 Jean 3:2).

La créature avec des dispositions spirituelles dans le « Saint », regarde par la foi dans le « Très Saint » à travers le « Voile » déchiré, entrevoyant la gloire, l'honneur et l'immortalité au-delà de la chair, et cette espérance est comme une ancre ferme et sûre, qui pénètre au-delà du voile (Héb. 6:19 ; 10:20).

23

Nous voyons alors que la justification par la foi, notre première étape vers la sainteté, nous amène à une condition de *« paix avec Dieu par notre Seigneur Jésus-Christ »* (Rom. 5:1).

Quand nos péchés sont pardonnés ou reconnus couverts par la justice de Christ, nous sommes d'un degré plus près de Dieu, mais encore des humains – dans le « Parvis ». Si nous voulons atteindre le prix du « haut appel » qui est de Dieu en Christ Jésus et entrer par le « Saint » dans le « Très Saint », nous devons suivre LES TRACES DE JÉSUS, notre Conducteur et notre Tête ou Chef, le « Souverain Sacrificateur de notre profession » [c'est-à-dire, le Souverain Sacrificateur de notre ordre de sacrificature] – la « sacrificature royale » (Héb. 3:1 ; 1 Pierre 2:9) :

(1) Par la foi dans le sacrifice de Christ pour notre rançon, lequel est représenté par l'Autel d'airain, le voile d'incrédulité et de péché est traversé et nous entrons par la Porte dans le Parvis. Cette étape est celle par laquelle notre Seigneur Jésus n'est jamais passé, car n'étant pas un être de la souche adamique, mais saint, sans souillure et séparé des pécheurs, il n'avait jamais été en dehors de la condition du « Parvis ».

(2) En renonçant à notre volonté humaine justifiée et à toutes nos aspirations et espérances humaines, nous traversons le premier voile, ou voile de la disposition de l'esprit humain – estimant que la volonté humaine est morte : c'est-à-dire ne la consultant plus, mais ne consultant que la volonté de Dieu. Nous nous trouvons maintenant dans le » Saint » comme » nouvelles créatures » – dans le premier des » Célestes » (L.), ou Saints (Eph. 2:6 (Diaglott) et nous commençons à être éclairés par le « Chandelier d'or » (la Parole de Dieu) concernant les choses spirituelles – (« les choses profondes de Dieu ») et à être rafraîchis et fortifiés journellement par la vérité, comme elle est représentée par les « pains de proposition » que les sacrificateurs seuls avaient le droit de manger (Mat 12 : 4). Ainsi éclairés et fortifiés, nous offrons journellement des sacrifices sur « l'Autel d'or », agréables à Dieu par Jésus-Christ – un parfum d'agréable odeur à nôtre Père (1 Pierre 2 : 5). (*).

(*) Le mot spirituel ne se trouve pas, avec juste raison, dans le plus ancien manuscrit grec, le Sinaïticus. Ce ne sont pas des droits, privilèges, vie, etc., spirituels, mais humains, qui sont sacrifiés.

24

Ainsi tous les saints, tous les consacrés, sont maintenant dans une condition « céleste » ou « sainte » – « assis [dans le repos et la communion] avec Christ dans [le premier de ces] lieux célestes », mais ils ne sont pas encore entrés dans le » Très Saint « . Un autre voile doit auparavant être traversé. De même que le passage du voile précédent représentait la mort à la volonté HUMAINE,- ainsi le passage du second voile représente la mort du corps HUMAIN ; et les deux sont requis pour compléter notre « sacrifice ». L'esprit charnel et le corps charnel doivent être laissés derrière avant d'entrer dans le » Saint des Saints » – rendus parfaits comme participants à la nature divine et à ses conditions spirituelles : parce que la chair et le sang ne peuvent, hériter le Royaume de Dieu. 1 Cor. 15 : 50 ; comp. Jean 3 : 5, 8, 13.

Avec ces pensées, présentes à notre esprit, concernant les trois conditions représentées par ces trois places : » Camp », » Parvis » et » Tabernacle » nous pourrons, dans l'étude suivante, considérer en particulier les trois classes qui viennent sous ces conditions, c'est-à-dire : le Monde incrédule, les Croyants justifiés et les Saints ou Croyants consacrés, typifiés respectivement par les Israélites, les Lévites et la Sacrificature.